

Avec le soutien de :



Compte rendu des comités de pilotages du 10 Décembre 2019 Salle Jean Jaurès, Mairie de Langeac à 14h45

Sites Natura 2000 :

- ✓ Gorges de l'Allier et affluents FR8301075 (ZSC),
- ✓ Val d'Allier Vieille-Brioude\Langeac FR8301074 (ZSC),
- ✓ Haut Val d'Allier FR8312002 (ZPS)

Présents / Excusés : cf. liste d'émargement ci-jointe.

Le diaporama présenté lors de la réunion est joint à ce compte rendu.

Christian POULET, nouveau président des 3 COPILs, ouvre la séance. Il a été élu ce même jour en remplacement de Jean-Pierre VIGIER sur chacun des sites Natura 2000. Il rappelle que plusieurs sites Natura 2000 sont animés par le SMAT et fait part de sa satisfaction du travail conduit par l'équipe sur ces sites.

Laurent BERNARD présente l'ordre du jour :

1. Validation du diagnostic du DOCOB « Haut Val d'Allier » (ZPS)
2. Validation du DOCOB « Gorges de l'Allier et affluents »
3. Bilan des actions réalisées en 2019,
4. Programme d'actions prévisionnel 2020 et 2021,
5. Questions diverses.

1. Validation du diagnostic du DOCOB « Haut Val d'Allier » (ZPS) :
(diapositives 3 à 18)

Laurent BERNARD, animateur Natura 2000 au SMAT du Haut-Allier rappelle succinctement le périmètre du site. Il présente les différentes parties d'un Document d'objectif et le principe de concertation tout au long de son élaboration. M. BERNARD présente l'historique de la mise à jour du DOCOB débutée en 2012. C'est la LPO Auvergne-Rhône-Alpes qui a été retenue par appel d'offre pour réaliser la mise à jour partielle du DOCOB en 2019. Franck CHASTAGNOL, salarié de la LPO AURA, présente le nouveau diagnostic.

Il décrit en premier lieu les espèces de rapaces qui représentent la famille la plus importante (11 des 17 espèces nicheuses du site). Il explique pour chaque espèce leur écologie et présente les effectifs de nicheurs et leurs évolutions depuis 2012.

Globalement les effectifs semblent stables voire en légère augmentation, hormis pour les deux espèces de Busard dont les populations ont diminué.

Les 4 espèces nicheuses plus communes semblent elles aussi stables en effectif avec des évolutions notées sur certains secteurs pour l'Alouette lulu dont les milieux de reproduction ont évolué à la faveur d'une intensification des pratiques agricoles ou à l'inverse à leur arrêt.

Parmi les espèces localisées dont peu de couples nichent au sein du site Natura 2000, on peut noter la disparition du Bruant ortolan et de très faibles effectifs pour le Martin Pêcheur d'Europe et le Pic cendré pour lesquels les gorges de l'Allier ne présentent que peu d'habitats favorables pour leur reproduction.

Pour les petites chouettes montagnardes, le site Natura 2000 est en limite des populations situées plus en altitude sur les crêtes de la Margeride et du Devès, d'où les faibles effectifs. A noter l'arrivée d'une nouvelle espèce, la Chevêchette d'Europe qui est dans une dynamique de reconquête du Massif Central.

M. CHASTAGNOL présente les 10 principales espèces migratrices qui fréquentent la ZPS à des saisons différentes en fonction des espèces et de leur cycle biologique.

Il expose enfin les tâches déjà accomplies : mise à jour des diagnostics écologiques et socio-économiques. Le reste de la mission serait achevée en 2020. 3 groupes de travail thématiques (agriculture et forêt, tourisme, énergie) seront organisés avant la rédaction du nouveau programme d'actions.

A la suite de cette présentation, plusieurs questions sont posées par les membres du COPIL. M. LEPRINCE demande si l'Aigle botté niche dans les forêts anciennes. M. CHASTAGNOL indique qu'il faut de grands arbres pour qu'il installe son nid et que c'est aussi la gestion forestière autour du nid qui est importante. M. SAGNOL trouve l'estimation de la population de Martin pêcheur faible. M. CHASTAGNOL répond qu'il faut être vigilant sur les périodes d'observation de l'espèce. En hiver, des oiseaux remontent du Brivadois ce qui laisserait croire à une population plus importante que ce qu'elle est réellement présente lors de sa période de nidification au printemps. Le chargé de missions de la LPO demande aux membres du COPIL de faire remonter leurs observations. Mme ROUBAUD demande à M. CHASTAGNOL l'espérance de vie des espèces présentées. Il lui répond que cela est variable en fonction de la stratégie de reproduction des espèces. Celles qui ont peu de jeunes et dont l'élevage est long (principalement les rapaces) ont une espérance de vie d'une dizaine d'année au moins. A contrario, celles dont la progéniture est nombreuse (passereaux) ne vivent que quelques années. Et il faut savoir qu'1/3 des jeunes meurent la première année. M. GIRARDY (comme de St Bonnet Laval) demande ce qu'il en est des autres espèces fréquentes dans les gorges de l'Allier (Grand Corbeau, Autour des palombes, Epervier d'Europe). Le représentant de la LPO lui répond que globalement leur population est à minima stable voir en augmentation.

Suite à ces questions, le président du COPIL soumet à validation le nouveau diagnostic écologique du DOCOB qui est validé à l'unanimité des membres présents.

2. Validation du DOCOB « Gorges de l'Allier et affluents » (diapositives 19 à 24)

Laurent BERNARD, animateur Natura 2000 au SMAT du Haut-Allier présente succinctement le périmètre du site. Il rappelle les différentes parties d'un Document d'objectif et le principe de concertation tout au long de son élaboration. M. BERNARD décrit l'historique de la mise à jour du DOCOB débutée en 2012.

Sa présentation ne concerne que le diagnostic écologique car les autres parties du DOCOB mises à jour ont déjà été validées. C'est l'intégration des résultats de l'étude de 2017-2018 sur les habitats naturels sur les affluents de l'Allier qui ont imposé ce calendrier.

L'animateur du site présente une version synthétique des mises à jour effectuées sur le diagnostic de 2012. Il décrit les résultats de 2012 et l'évolution en 2019 notamment liés à l'élargissement du périmètre du site en 2017 avec l'intégration de nouveaux milieux aquatiques sur les crêtes de la Margeride (tourbières) ou la découverte d'espèces. Le grand nombre d'espèces (24) et d'habitats naturels (25) est lié à la très grande diversité de milieux présents au sein du site (agropastoraux, forestiers, aquatiques, rocheux, alluviaux...) et aux différences altitudinales (500 à 1 400 m) avec les différentes influences qui en découlent.

Une information plus détaillée est fournie sur la Moule perlière. Cette espèce est signe d'une excellente qualité d'eau lorsque les conditions à la réalisation de l'ensemble de son cycle biologique sont réunies (reproduction, développement larvaire et des adultes). L'espèce ne peut se reproduire que dans une eau exempte de polluants auxquels elle est très sensible. Seules les gorges de la Virrange et un petit secteur de la Seuge remplissent ces conditions.

L'état de conservation a été rajouté pour les espèces et les habitats naturels par rapport au diagnostic de 2012. Ces éléments ont été établis selon la méthodologie nationale et les données (2012), disponibles auprès du MNHN au moment de la rédaction (à l'échelle européenne).

M. LEPRINCE demande qu'un commentaire soit rajouté sur la qualité des données sur les habitats naturels récoltés entre 2006 et 2008 car la méthode utilisée n'est sans doute pas identique à celle de 2018 et l'état de conservation des habitats a pu évoluer en 10 ans.

M. POULET soumet le nouveau diagnostic à validation des membres du COPIL qui est approuvé à l'unanimité. Le nouveau DOCOB du site « Gorges de l'Allier et affluents » est donc validé dans son intégralité.

3. Bilan des actions réalisées en 2019 (diapositives 26 à 43)

Laurent BERNARD présente les diverses **tâches administratives** accomplies et nécessaires pour la mise en œuvre des programmes d'action annuels.

Puis, il expose le bilan des dossiers traités en lien avec les **évaluations d'incidences**. 25 dossiers ont été étudiés en 2019 contre 40 en moyenne les années précédentes. Le type de projets étudiés relève majoritairement de 4 catégories :

manifestations sportives, projets d'urbanisme, plans ou projets des collectivités, documents de gestion forestière. Les contacts avec les pétitionnaires sont de meilleures qualités depuis quelques années, cela est sans doute lié aux habitudes de travail en commun et à l'anticipation des délais d'échange avec la structure animatrice. Un avis technique est demandé systématiquement à la structure animatrice par la Préfecture 43 depuis qu'elle traite l'ensemble des dossiers départementaux de manifestations sportives.

Laurent BERNARD poursuit la présentation sur les **suivis et évaluations** conduits en 2019. Il distingue dans sa présentation ceux confiés à des prestations extérieurs et ceux effectués en interne. Ces derniers sont conduits sur le moyen terme et ne nécessitent que quelques jours chacun par an.

M. BERNARD présente les **actions par thématique**.

Il expose tout d'abord les résultats de *l'étude sur les rapaces forestiers sur la zone témoin d'Alleyras*. La zone est effectivement très riche comme l'a précédemment présenté la LPO. Cela s'explique par la diversité des milieux présents et la présence de la retenue du barrage de Poutès. Avec la quasi disparition de celle-ci, la présence du Milan noir sera sans doute moins importante à moyen terme. Cette espèce utilise en effet préférentiellement la retenue pour trouver sa nourriture (poissons morts). Toutes les données récoltées par PANPA qui a réalisé cette mission ont été intégrées dans le nouveau diagnostic présenté par la LPO.

Une autre étude non prévue lors du COPIL de 2018 a pu être conduite grâce à l'utilisation d'un budget rélictuel sur le budget prévisionnel sur le suivi des rapaces forestiers sur la zone témoin d'Alleyras. *L'actualisation de l'état des lieux des populations d'Alouette lulu sur 8 zones témoins* a permis d'établir une relative stabilité de la population de la ZPS avec des disparités en fonction des secteurs liées aux modifications des habitats utilisés par l'espèce pour sa reproduction. C'est aussi l'association PANPA qui l'a réalisée.

Le *suivi de la reproduction du busard cendré* a été reconduit dans le cadre du Plan de Sauvegarde Auvergne-Rhône-Alpes. Cette espèce est en état de conservation défavorable à l'échelle française et européenne. Ce rapace niche au sol principalement en milieu agricole (prairie naturelle, artificielle, céréales, zone humide) avec un fort risque de destruction des nichées lors de travaux agricoles. En collaboration avec le groupe « busards » Haute-Loire et l'ONCFS, l'animateur du site a recherché les couples de Busards cendré principalement sur le Sud-Ouest du Devès, entre ST-Jean-Lachalm et Rauret. Le secteur s'est un peu élargi à la Margeride en 2018. Les mauvaises conditions climatiques printanières (froid) et estivales (2 canicules) ont réduit le succès de la reproduction de l'espèce. Les couples ont pondu plus tard et semblent pour certains avoir été contraints de changer de site de reproduction tardivement, voire d'abandonner leur reproduction notamment en zone humide sans explication. Comme en 2018, la localisation des nids est aussi assez particulière (6/8 en zone humide). Le bon relationnel avec les agriculteurs est un facteur de réussite pour la sauvegarde de l'espèce qui est un auxiliaire de l'agriculture.

Sur les 2 sites Natura 2000 relevant de la Directive « Habitats », les informations récoltées par le SMAT lors des suivis annuels sur les *chauves-souris* montrent une stabilité relative des populations hivernantes. Il en est de même pour les colonies de reproduction, malgré des modifications de comportement pour certaines colonies de Petit Rhinolophe qui ont déserté les combles utilisées pour l'élevage des jeunes (constat local et régional).

Une mission conduite par Chauves-souris Auvergne prévue au COPIL 2018 avait pour but de retrouver la colonie de reproduction de Grand Rhinolophe disparue du gîte de Chilhac sur le site Natura 2000 « Val d'Allier Vieille-Brioude\Langeac ». *Une prospection du bâti afin de rechercher les gîtes estivaux* de l'espèce a été conduite sur 26 villages répartis sur 8 communes du site Natura 2000 « Val d'Allier Vieille-Brioude\Langeac ». Aucune colonie de l'espèce n'a pu être découverte malgré l'enquête faite en porte à porte. Néanmoins, 4 colonies de reproduction de Petit Rhinolophe ont été découvertes dont une majeure pour le site puisqu'elle a compté jusqu'à 35 adultes d'après le propriétaire (la taille moyenne des colonies du site est de 10 adultes). Des informations sur 2 colonies d'hivernage ont aussi été récoltées et seront confirmées lors du suivi de 2020. Enfin, des suspicions de colonie de reproduction de Grand ou Petit Rhinolophe ont été faites dans 4 villages. Les gîtes n'ont pu être confirmés faute d'accès (propriétaire inconnu ou accès impossible). Chauves-souris Auvergne préconise une vérification lors de la saison de reproduction 2020 à l'aide de détecteur ultrasons dans ces 4 villages. Cette méthode permet d'identifier une espèce et de dénombrer les individus sans accéder au gîte.

Sur le site Natura 2000 « Val d'Allier Vieille-Brioude\Langeac », le suivi par CMR du *Sonneur à ventre jaune* sur le *hameau de Chazieux* (commune de St Ilpize) semble confirmer encore en 2019 l'isolement de la population. Sa petite taille la rend très sensible aux perturbations sur des zones de reproduction très anthropisées (anciens abreuvoirs). Il est nécessaire d'agir pour augmenter le nombre de points d'eau qui ne sèchent pas durant la période de reproduction (actuellement 3 sur 4). L'animateur du site propose de contacter les propriétaires publics et privés des bacs à réparer pour entreprendre leur restauration en faveur de l'espèce.

Le CPIE du Velay a conduit une mission sur la population découverte sur l'aval du site Natura 2000 « Gorges de l'Allier et affluents » entre le Pont de Costet et le hameau de Costet sur les communes de Mazeyrat d'Allier et Langeac. Les individus ont été dénombrés (seulement 3 adultes, très petite population ?) sur un seul point d'eau qui demeure humide durant toute la saison de reproduction. Les habitats aquatiques et terrestres ont été cartographiés. Leur état de conservation est globalement bon. Il y a trop peu d'habitats aquatiques favorables à la reproduction de l'espèce. Le CPIE préconise de créer de nouveaux points d'eau favorables à la reproduction de l'espèce.

Claire GUITARD, animatrice Natura 2000 au SMAT, a reconduit le suivi de la *Rosalie des Alpes* sur les communes d'Auvers et La Besseyre-Saint-Mary où l'espèce avait été identifiée sur l'ex site Natura 2000 « Pont de Desges » intégré depuis 2017 au site « Gorges de l'Allier et affluents ». Les recherches conduites dans les milieux forestiers ont permis d'observer 2 individus sur un secteur. Philippe COCHET a de plus informé le SMAT de 2 observations sur les communes de St Didier d'Allier et

Alleyras. Ce secteur des gorges de l'Allier était déjà connu pour héberger l'espèce en 2007.

Depuis 2017, suite au rattachement des sites Natura 2000 « linéaires » au site « Gorges de l'Allier et affluents » (en 2017), de nouveaux enjeux doivent être pris en compte comme la *Moule perlière*. Cette espèce est un excellent indicateur de la qualité des rivières car elle est très exigeante sur la qualité de l'eau et du substrat ainsi que sur le peuplement piscicole. Les informations disponibles sur la localisation et l'état de conservation de l'espèce sont très lacunaires hormis sur la Virlogeuse étudiée entre 2016 et 2019 par le CEN Auvergne et plus ponctuellement sur le Pontajou et la Seuge. Après les informations récoltées entre 2016 et 2019, la population sur la Virlogeuse semble être en bon état de conservation avec une très bonne reproduction. Sur le Pontajou, l'espèce semble en voie de disparition. Sur la Seuge, une petite population de 1 000 semble elle aussi en bon état de conservation mais isolée.

Afin d'améliorer le niveau de connaissance sur cette espèce, le SMAT du Haut-Allier a organisé, avec l'appui technique de la FDPPMA 43 (prestataire pêche électrique), de l'AAPPMA de Saugues et de l'AFB, des pêches électriques de truites sur 4 secteurs (2 sur la Seuge et 2 sur le Pontajou). Les objectifs étaient de disposer d'information sur la reproduction de l'espèce et par déduction sur les effectifs de moules reproducteurs à proximité de la zone de pêche. La méthode consiste à compter les jeunes moules âgées de moins d'1 an sur les branchies des truites sur lesquelles elles sont fixées. 3 des 4 secteurs étudiés portaient sur des secteurs où l'espèce était inconnue historiquement. Les trois pêches électriques n'ont donné aucun résultat de présence de la Moule perlière. Le dernier était au niveau de la Baraque du Cros où l'espèce était connue jusque vers l'an 2000. Quelques larves ont été observées démontrant que l'espèce est soit très peu présente sur le secteur, soit relativement éloignée de ce dernier (supérieur à 500 m). Seules les informations historiques de présence sur l'Ance du Sud n'ont pas encore été contrôlées.

Enfin, l'animateur Natura 2000, présente l'évaluation mise en place sur les terrains de *l'Association Foncière Pastorale du Haut-Allier*, à l'issue du contrat Natura 2000 de reconquête pastorale conduit entre 2011 et 2014. Trois thématiques sont évaluées : dynamique de la végétation (gestion de l'embroussaillage par les troupeaux), diversité floristique des pelouses (contractualisation MAEC), diversité des oiseaux observés (observations bergers). Le pâturage est globalement bien conduit et donne les résultats escomptés. Les pelouses engagées en MAEC par l'AFP sont riches en espèces recherchées (8 catégories / 4 demandées). Les bergers ont observé beaucoup moins d'oiseaux en 2019 par rapport à 2017, année de référence. Cela est sans doute lié aux mauvaises conditions climatiques du printemps.

Laurent BERANRD rappelle que ces suivis ont plusieurs intérêts. Tout d'abord, ils servent à l'évaluation de l'état de conservation à l'échelle du site et au-delà. Ils sont par ailleurs importants pour définir les enjeux pour l'élaboration de contrats Natura 2000 ou dans le cas d'évaluation d'incidences.

Laurent BERNARD présente ensuite les actions de **communication et de sensibilisation** conduites en 2019. 4 animations à destination du grand public, 4 auprès de scolaires ont été conduites par les animateurs du SMAT. Certaines ont été réalisées en collaboration avec le PAH du Haut-Allier (3 animations) lors de randonnées nature et patrimoine sur le Haut-Allier. Près de 150 personnes ont été ainsi sensibilisées aux enjeux des sites Natura 2000. Sur le volet communication, l'animateur du site a participé au tournage de l'émission télé « Echappées Belles » diffusée sur France 5 qui fera découvrir l'Auvergne. Les thématiques abordées au cours du tournage étaient la rivière Allier sauvage et le Castor. Le tournage s'est déroulé à Saint-Julien-des-Chazes où les indices de présence du castor ont pu être filmés.

A titre d'exemple, un projet *d'implantation de haies champêtres* soutenu techniquement dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Haut Val d'Allier » est présenté dans les **actions conduites hors contractualisation**. L'animateur a répondu à la demande de conseil technique d'un exploitant agricole en cours d'installation sur ST Privat du Dragon avec un projet viticole. Son objectif est de limiter l'érosion des sols pentus dont une partie a été défrichée pour le projet. Avec l'appui technique de la Mission Haies Auvergne, le SMAT a proposé une liste d'espèce adaptée aux conditions du secteur et d'utiliser les plants labellisés « Végétal Local » qui certifie l'origine génétique des plants issus d'une récolte de graines sauvages (origine Massif Central pour le Haute-Loire). Ces plants sont plus adaptés aux conditions locales et sont plus résistants que des plants d'autres origines génétiques. Laurent BERNARD informe l'assistance que le projet conçu en 2018 chez un particulier de Langeac sera réalisé le WE du 14/15 décembre 2019 avec la plantation de 130 ml de haies champêtres.

L'animateur présente les **contrats et chartes engagés**.

Deux *chartes* ont été déposées en 2019 sur 2,23 ha sur les communes de Blassac et St Privat d'Allier, et 93,21 ha sur les communes Monistrol d'Allier et St-Préjet d'Allier. Ce sont majoritairement des milieux forestiers qui sont concernés. Un autre propriétaire sur Blassac s'est renseigné sur la charte de la ZPS mais n'a pas donné suite.

La structure animatrice a commencé à travailler sur trois projets de *contrat forestier mesure « F12i : dispositif favorisant le développement de bois sénescents »*. L'objectif est qu'aucune sylviculture ne soit conduite sur cette surface durant 30 ans. Les diagnostics ont débuté pour connaître l'éligibilité des surfaces et des arbres. Les surfaces à diagnostiquer sont importantes pour les 2 projets privés. Ils se poursuivront début 2019 pour espérer finaliser les dossiers dans l'année. Le propriétaire qui a signé la charte sur les communes de Blassac et St Privat d'Allier souhaitait s'engager dans ce type de contrat Natura 2000, malheureusement ces parcelles ne répondaient pas au cahier des charges.

Le bilan financier annuel est présenté par Laurent BERNARD qui explique que le montant des prestations extérieures est relativement important en 2019 car il contient l'étude l'avifaune sur la ZPS ainsi que la mise à jour du programme d'action

de la ZPS. Ces missions ont été financées par un budget complémentaire obtenu auprès de la DREAL AURA. L'équipe d'animation est constituée de 3 personnes : Laurent BERNARD animateur du site (quasi temps plein à l'année), Claire GUITARD (animatrice Natura 2000) en charge du suivi Rosalie des Alpes et référente sensibilisation/ communication pour quelques jours par an et Eloi RONDEAU remplacé par Aurore DABRIGEON au service administratif pour 0,25 ETP annuel. Soit un total à l'année légèrement supérieur à 1,24 ETP.

Suite à cette présentation, plusieurs questions émanent de l'assemblée.

M. LEPRINCE (CBNMC) demande pourquoi une pelouse alluviale d'intérêt communautaire et prioritaire a pu être retournée sur la commune de Prades. M. BERNARD et CARRIO (DDT 43) lui explique que cette parcelle a été mise en culture sans qu'il n'y ait besoin d'une autorisation. Par ailleurs, la réglementation sur les évaluations d'incidences aurait pu alerter l'agriculteur en ce sens mais que la règle concernant le retournement des prairies naturelles ne s'applique sans doute pas à cette localisation précise.

Mme ROUSSEL, élue à St Ilpize, indique qu'elle a bien entendue le souhait du SMAT concernant les réparations pour réparer les fuites sur les « bacs » à Sonneur à ventre jaune. Par ailleurs, elle confie les oppositions qu'il semble y avoir entre la présence de la colonie de chauves-souris (Grand Rhinolophe) et les travaux prévus pour restaurer l'église du bourg. L'ABF ayant indiqué que les chiroptères étaient source de dégradation sur ce type d'édifice et notamment au niveau de la charpente. M. BERNARD lui répond que cela semble peu probable vu la biologie de l'espèce. De plus, dans cet édifice, l'espèce demeure dans une pièce entièrement maçonnée (tour ronde). Des discussions avec l'ABF sur ce sujet pourront avoir lieu avec le SMAT et l'appui technique de Chauves-souris Auvergne.

Philippe COCHET exprime son regret que les parcelles engagées en contrat forestier mesure « F12i : dispositif favorisant le développement de bois sénescents » ne puissent être intégrées au réseau FRENE de forêts en libre évolution à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, il est obligatoire que ces parcelles soient dotées d'un plan de gestion durable, ce qui n'est pas obligatoire dans un contrat Natura 2000. Ces forêts ne peuvent donc pas être suivies dans le cadre du réseau FRENE. M. GAUMET (CRPF) explique que c'est le CRPF qui a demandé que cette règle soit appliquée sur ces forêts afin que leur gestion sur le moyen terme soit clairement inscrite dans un document de gestion durable.

M. COCHET poursuit en déplorant la recrudescence des décharges sauvages sur les gorges de l'Allier et l'élargissement d'un chemin déjà carrossable au niveau des landes de Poutès qui a dénaturé le site. Il déplore l'inactivité des élus malgré les signalements effectués. M. POULET lui répond que les élus peuvent se saisir des problèmes de décharge sauvage mais qu'ils sont souvent démunis pour retrouver les fautifs. M. ROCHER, maire de St BERAINE, exprime la nécessité d'entretenir les chemins ruraux. Les remarques étant achevées, M. POULET propose de passer au dernier point de l'ordre du jour

4. Proposition de programme d'actions 2020-2021 (diapositives 44 à 51)

Laurent BERNARD présente le dernier point à l'ordre du jour : les propositions d'actions pour 2020-2021. La **gestion administrative** sera identique aux années précédentes avec une action supplémentaire concernant la finalisation de la mise à jour du DOCOB de la ZPS « Haut Val d'Allier ».

En complément du site internet dédié au Haut-Allier, des articles pourront être proposés aux collectivités pour diffusion dans leur bulletin d'information. L'information des maîtres d'ouvrage de projets soumis à évaluation d'incidences sera bien entendu reconduite.

Laurent BERNARD présente les projets de **suivis**.

L'animateur propose plusieurs prestations extérieures pour 2020 dont le financement est assuré.

La première l'est à titre informatif car elle est financée dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Régional d'Action *Sonneur à ventre Jaune*. Dans la continuité des recherches engagées en 2019 sur le secteur de Costet sur le site des Gorges de l'Allier, il est proposé de «déterminer les sites d'implantation de mares favorables à la reproduction du Sonneur à ventre jaune sur le secteur du « Pont de Costet ».

La *mise à jour du programme d'actions du DOCOB* de la ZPS sera conduite début 2020 dans le prolongement de la mission réalisée par la LPO AURA en 2019.

Lors de la mise à jour du diagnostic écologique du DOCOB de la ZPS « Haut Val d'Allier », il est apparu un certain nombre de secteurs sous ou non prospectés et donc sans information sur l'avifaune d'intérêt communautaire. Ce manque d'information avait déjà été constaté par l'animateur du site lors des recherches d'enjeux sur les dossiers d'évaluation d'incidences. Il est donc proposé une « *Recherche d'espèces de la Directive « Oiseaux » sensibles aux dérangements* ». Cette mission serait financée avec des reliquats financiers provenant du dossier de « Mise à jour du DOCOB de la ZPS ». L'offre de la LPO AURA retenue était moins élevée que le budget prévisionnel.

Comme présenté dans le bilan d'actions 2019, il est proposé sur le site « Val d'Allier Vieille-Brioude\Langeac » de réaliser un « *comptage en sortie de gîtes potentiels de chiroptères avec un détecteur à ultrasons (4 villages) afin de rechercher des gîtes estivaux de reproduction* » suspectés lors de la mission conduite en 2019 sur le site.

Les investigations sur la reproduction de la *moule perlière* seront reconduites sur les affluents margeridiens, dans la continuité des résultats de 2018 et 2019, avec sans doute des recherches sur l'Ance du Sud.

Une action de communication sur le site « Haut Val d'Allier » est proposée à travers la mise en place d'un « *circuit de découverte de l'avifaune d'intérêt communautaire* ». Il serait réalisé sur des chemins publics avec un descriptif gratuit accessible en version numérique. Il décrirait le cheminement et les espèces observables en fonction des saisons et des milieux traversés. C'est une action prévue

dans le DOCOB à destination du public local et des visiteurs du territoire et jamais réalisée.

M. LEPRINCE demande que soit programmée la finalisation de la *cartographie des habitats naturels sur le site « Gorges de l'Allier et affluents »* car il reste encore environ 6 400ha d'hectares sans information. M. CARRIO lui répond que la structure animatrice doit calculer les surfaces à cartographier et élaborer un projet étalé sur plusieurs années pour cartographier ces secteurs et étaler les dépenses. Le financement sera à demander à la DREAL AURA sur les fonds financiers complémentaires spécifiques pour les suivis/évaluations exceptionnels.

Comme validé lors du COPIL de 2018, l'animateur propose la réalisation de *l'évaluation des MAEC* sur les 3 sites Natura 2000. Elle sera réalisée en deux temps. Un prestataire extérieur évaluera les difficultés rencontrées par les agriculteurs lors de la mise en œuvre des MAEC sur un échantillon de la centaine d'exploitation s'étant engagées dans le dispositif. Une action complémentaire en 2021 pourrait être envisagée selon la méthode d'évaluation retenue par la DRAAF AURA sur l'évaluation des MAEC.

Laurent BERNARD propose la poursuite des actions de *suivi/évaluation conduites en interne* par le SMAT sur les chauves-souris, le Sonneur à ventre jaune, les coléoptères, le busard cendré et l'AFP. Le coût de ces suivis est intégré à la masse salariale de la cellule d'animation du SMAT du Haut-Allier.

Il propose que les 2 animateurs contribuent à *l'évaluation des MAEC* en dressant un bilan des résultats de la mesure « Maintien richesse floristique prairies naturelles », sur le même échantillon d'exploitation que celles évaluées par le prestataire extérieur sur les difficultés rencontrées.

Les actions de **communication et de sensibilisation** pour 2020 réalisées par le SMAT ne sont pas encore toutes définies au moment du COPIL. Des animations seront conduites en lien avec le Pays d'Art et d'Histoire du Haut-Allier. Les interventions pour les scolaires seront reconduites selon les demandes.

Les demandes d'avis techniques des pétitionnaires ou des services de l'Etat seront traitées pour chaque dossier **d'évaluation des incidences**.

L'animateur poursuit sur le volet **contractualisation**. La structure animatrice va poursuivre l'élaboration des 3 projets de contrat forestier mesure « F12i : dispositif favorisant le développement de bois sénescents. L'animateur en fera aussi la promotion. Il n'y aura pas de communication active sur le dispositif de la « charte » Natura 2000.

Le budget prévisionnel et sa répartition par postes de dépenses est présenté et n'appelle aucune remarque.

Le projet de programme d'action 2020-2021 est validé à l'unanimité moins une abstention.

5. Questions diverses:

M. GIRARDY s'inquiète de la situation de certaines espèces piscicoles communes de l'Allier et du Chapeauroux. M. BERNARD lui répond que ces espèces ne sont pas suivies au titre de Natura 2000 et que les milieux aquatiques sont suivis par l'AFB et les FDPPMA. Il serait souhaitable de conduire une action sur les espèces d'écrevisses américaines invasives sur certains secteurs où des signaux d'alerte sont apparus récemment.

M. CARRIO indique que le nouveau PDPG 43 vient d'être validé et qu'il ne lui semble pas que la qualité des peuplements piscicoles de ce secteur se soit dégradée. M. SAGNOL prend l'exemple de la station de suivi du secteur de Langeac sur l'Allier sur laquelle le peuplement piscicole semble stable.

L'ordre du jour étant épuisé, le président du COPIL clôt la réunion.

Ce compte rendu est validé par la DDT de Haute-Loire et le Président du COPIL.

Fait à Langeac le 13 décembre 2019

Liste des présents

Collectivités présentes ou représentées

Communauté d'Agglomération du Puy-en-eVelay
Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier
Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne
Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles
Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
Département de la Haute-Loire
Syndicat Mixte d'AménagementT du Haut-Allier
Commune d'Alleyras
Commune d'Arlet
Commune d'Aubazat
Commune d'Auvers
Commune de Charraix
Commune de Chilhac
Commune de Cronce
Commune de Cubelles
Commune de Desges
Commune d'Esplantas Vazeilles
Commune de Ferrussac
Commune de Fontanes
Commune de Grandrieu
Commune de La Besseyre-Saint-Mary
Commune de Landos
Commune de Langeac
Commune de Lavoute-Chilhac
Commune de Mazeyrat-d'Allier
Commune de Mercoeur
Commune de Monistrol d'Allier
Commune de Pébrac
Commune de Pinols
Commune de Pradelles
Commune de Prades
Commune de Saint-Berain
Commune de Saint-Bonnet-Laval
Commune de Thoras
Commune de Saint-Ilpize
Commune de Saint-Julien-des-Chazes
Commune de Saint-Just-Prés-Brioude
Commune de Saint-Préjet-d'Allier
Commune de Saint-Privat-d'Allier
Commune de Saint-Privat-du-Dragon
Commune de Saint-Jean-de-Nay

Commune de Siaugues-Saint-Romain
Commune de Tailhac
Commune de Vieille Brioude
Commune de Villeneuve-d'Allier

Présents non élus :

Jean-Luc CARRIO – DDT 43
Georges BOYER – DDT 43
Dimitri DUPRES – SAGE Haut-Allier, EPL
René ROUSTIDE – Syndicat des Forestiers Privés 43
Laurent SAGNOL – AFB SD 43
Christophe PINEL – AFB SD 43
Franck CHASTAGNOL – LPO Auvergne
Thibault CUVELIER – UNICEM AURA (entreprise CHEVALEIR/CUBIZOLLES)
Mathieu OGIER – ONF 43
Philippe COCHET – Fédération Nature Haute-loire
Bernard DAUDET – Chambre d'agriculture 43
Matthias GAUMET – CRPF 43
François CERET – FDSEA 43
Alain RAMAIN – FDSEA 43
Jacques-Henri LEPRINCE – CBNMC
Sylvain LECUNA – EDF
Aurore DABRIGEON – SMAT du Haut-Allier
Laurent BERNARD – SMAT du Haut-Allier

Liste des excusés :

Commune de Vissac-Auteyrac
Commune de Blassac
Communauté de Communes du Haut-Allier
Communauté de Communes Randon Margeride
Département de la Lozère
Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des milieux aquatiques de Haute-Loire
Office de Tourisme Intercommunautaire des Gorges de l'Allier
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Velay



Sites Natura 2000

- « Val d'Allier Vieille-Brioude/Langeac »
- « Gorges de l'Allier et affluents »
- « Haut Val d'Allier »

Comité de pilotage du 10 Décembre 2019 à Langeac



Ordre du jour

1. Validation du diagnostic du DOCOB « Haut Val d'Allier » (ZPS)
2. Validation du DOCOB « Gorges de l'Allier et affluents »
3. Bilan des actions 2019
4. Programme d'actions prévisionnel 2020-2021
5. Questions diverses

2



1. Validation du diagnostic du DOCOB « Haut Val d'Allier »

Périmètre site

53 communes
Départements 43 / 48
58 906 ha

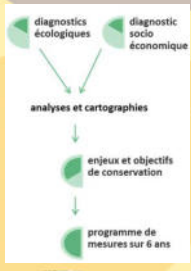


3



1. Validation du diagnostic du DOCOB « Haut Val d'Allier »

Méthodologie élaboration DOCOB



4



1. Validation du diagnostic du DOCOB « Haut Val d'Allier »

Historique de la démarche

- 2001 : rédaction DOCOB
- 2012 : mise à jour diagnostics /enjeux /objectifs
- 2019 : mise à jour diagnostic et atlas cartographique (période 2012-2019) par LPO AURA

5



1. Validation du diagnostic du DOCOB « Haut Val d'Allier »

Suite de la démarche

- Mise à jour programme d'actions du DOCOB par LPO AURA
- validation DOCOB complet

prévue au 1^{er} semestre 2020

6



Espèces de l'annexe II de la Directive Oiseaux : les rapaces



Faucon pèlerin : 7 couples →



Milan royal: 50-70 couples →



Milan noir : 50-80 couples →

Sources : LPO - ONCFS - PANPA - SMAT
Photos : Romain Riols / LPO AuRA

7

Espèces de l'annexe II de la Directive Oiseaux : les rapaces



Grand duc d'Europe : 20-30 couples →



Aigle botté : 10 - 16 couples →



Circaète jean le blanc : 40-50 couples →

Sources : B. JOUBERT - LPO - ONCFS - PANPA - SMAT
Photos : Romain Riols / LPO AuRA

8

Espèces de l'annexe II de la Directive Oiseaux : les rapaces



Busard cendré : 10-15 couples →



Bondrée apivore : 70-100 couples →



Busard Saint Martin : 10-15 couples →

Sources : LPO - ONCFS - PANPA - SMAT
Photos : Romain Riols / LPO AuRA

9

Espèces de l'annexe II de la Directive Oiseaux : les nicheurs communs



Pic noir : 75-100 couples →



Engoulevent d'Europe : 100-200 couples →

Sources : LPO - SMAT
Photos : F. Guélin-Romain Riols / LPO AuRA

10

Espèces de l'annexe II de la Directive Oiseaux : les nicheurs communs



Alouette lulu : 700-1500 couples →



Pie grièche écorcheur : 1000-2200 couples →

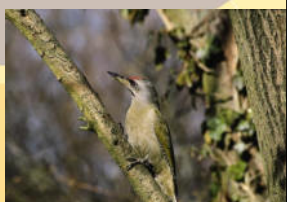
Sources : LPO - PANPA - SMAT
Photos : Romain Riols / LPO AuRA

11

Espèces de l'annexe II de la Directive Oiseaux : les nicheurs localisés



Martin-pêcheur d'Europe: 4-8 couples →



Pic cendré : 1-5 couples →

Sources : LPO - SMAT
Photos : F. Chaastagnol / LPO AuRA

13

Espèces de l'annexe II de la Directive Oiseaux : les nicheurs localisés



Bruant ortolan : disparu

Sources : LPO – SMAT

Photos : F. Chastagnol – R. Riols / LPO AuRA



Chouette de Tengmalm : 1-3 couples →



Chevêchette d'Europe : acquisition 2019

14

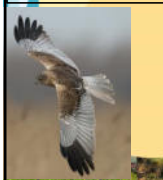
Espèces de l'annexe II de la Directive Oiseaux : les migrateurs

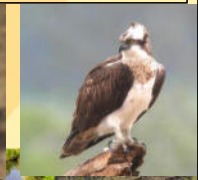
Photos : R. Riols / LPO AuRA





Cigogne blanche, Cigogne noire, Vautour fauve, (Vautour moine), Busard des roseaux, Aigle royal, Balbuzard pêcheur





Espèces de l'annexe II de la Directive Oiseaux : les migrateurs




Grue cendrée, Faucon kobez, (Faucon émeraillon), Hibou des marais, Rollier d'Europe, (Pipit rousseline)



Photos : R. Riols / LPO AuRA

15

Réactualisation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 Haut Val d'Allier par la LPO Auvergne Rhône-Alpes

Ce qui a été fait :

- Données socio-économiques, données naturalistes actualisées
- Cartographie de répartition des espèces en fonction des données récoltées lors des études et des données des contributeurs du site www.faune-auvergne.org
- Actualisation des estimations de population d'oiseaux, constatation de disparition ou apparition de nouvelles espèces

16

Réactualisation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 Haut Val d'Allier par la LPO Auvergne Rhône-Alpes

Ce qui va être engagé :

- Mise en place de 3 groupes de travail autour des activités de tourisme, de l'agriculture et de la forêt, de l'énergie (réseau de transport)
- Définition du programme d'actions
- Présentation et validation au COPIL en 2020

17

1. Validation du diagnostic du DOCOB « Haut Val d'Allier »

Vote

18

2. Validation du DOCOB
« Gorges de l'Allier et affluents »

Périmètre site
45 communes
16 019 ha



19

2. Validation du DOCOB
« Gorges de l'Allier et affluents »

Rappel de la démarche

2001 : rédaction DOCOB
2012 : mise à jour diagnostics /enjeux /objectifs
2015 : mise à jour programme d'actions
2017 : nouveau périmètre site (intégration affluents + Pont de Desges)
2019 : mise à jour diagnostics écologiques (2012 - 2019)



20

2. Validation du DOCOB
« Gorges de l'Allier et affluents »

Synthèse MAJ des diagnostics écologiques

Diagnos- tiques écologiques 2012	Diagnos- tiques écologiques 2019	Synthèse 2019
15 espèces animales	+ 4 nouvelles espèces	19 espèces animales
2 espèces végétales	+ 3 nouvelles espèces	5 espèces végétales
17 habitats naturels IC (dont 4 prioritaires)	+ 8 nouveaux habitats naturels IC (dont 2 prioritaires)	25 habitats naturels IC (dont 6 prioritaires)
2 604 ha habitats naturels IC dont 225 ha PR	+ 1 366 ha habitats naturels IC dont 262 ha PR	3 970 ha habitats naturels IC (25% site) dont 487 ha PR (3 % site)



21

2. Validation du DOCOB
« Gorges de l'Allier et affluents »

Synthèse MAJ des diagnostics écologiques

Diagnos- tiques écologiques 2019	détail
4 nouvelles espèces animales IC	Castor, Moule perlière, Triton crêté, Sonneur à ventre jaune
3 nouvelles espèces végétales IC	2 espèces de mousse sur arbres + 1 végétation amphibie des bordures d'étangs
8 nouveaux habitats naturels IC (dont 2 prioritaires)	4 tourbières, 2 landes, 2 plans d'eau



22

2. Validation du DOCOB
« Gorges de l'Allier et affluents »

Mise à jour des diagnostics écologiques 2019 :

- Complément diagnostic écologique : état de conservation
 - Habitats naturels d'intérêt communautaire (Annexe I)
 - Espèces animales d'intérêt communautaire (Annexe II)
 - Espèces végétales d'intérêt communautaire (Annexe II)




23

2. Validation du DOCOB
« Gorges de l'Allier et affluents »

Vote

- mise à jour diagnostic écologique
- Validation DOCOB (autres parties validées précédemment)



24

3. Bilan des actions 2019

Gestion administrative

- Programmation annuelle et dossiers financement
- Comité de pilotage / rapports d'activité par site
- Prestations de service : marchés publics (élaboration pièces techniques, suivi prestations et validation des rendus : actions décrites dans la suite de la présentation)

25

3. Bilan des actions 2019

Evaluation des incidences

- Diminution du nombre de dossiers (25)
 - meilleure communication et coopération entre les structures animatrice et Etat
- Types de projet :
 - manifestations sportives motorisées (11) et non motorisées (6)
 - permis de construire, projets d'aménagement, réseau énergie (6)
 - plan ou projets des collectivités (1)
 - plan simple de gestion forestière (2)

26

3. Bilan des actions 2019

Suivi/évaluation espèces

- Evaluation de l'état de conservation des rapaces forestiers sur la zone témoin « Alleyras » (dernière zone témoin à inventoirer) (ZPS)

⇒ Résultats intégrés dans mise à jour 2019 diagnostic DOCOB « Haut Val d'Allier »

⇒ Secteur Poutès autour Allier très riche (nombre espèce et densité)



27

3. Bilan des actions 2019

Suivi/évaluation espèces

- Actualisation de l'état des lieux des populations d'Alouette lulu sur 8 quadrats témoins du site Natura 2000 « Haut Val d'Allier »

⇒ Prestation supplémentaire programme action 2019, financement avec reliquats « étude rapaces forestiers zone témoin Alleyras »

⇒ Résultats intégrés dans mise à jour 2019 diagnostic DOCOB « Haut Val d'Allier »

⇒ Population globalement stable, évolution différente selon secteurs



28

3. Bilan des actions 2019

Suivi/évaluation populations d'espèces (interne SMAT)

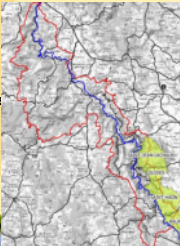
- Suivi de la reproduction du Busard cendré

partenariat avec le groupe busards Haute-Loire, l'ONCFS et les agriculteurs (depuis 2016) :

plan de Sauvegarde du Busard cendré en Auvergne-Rhône-Alpes

8 nids suivis dont 6 en zone humide

⇒ reproduction impactée par aléas climatiques (froid printemps, canicules)



29

3. Bilan des actions 2019

Suivi/évaluation populations d'espèces

Participation à différents inventaires avec partenaires techniques

- Chauve- souris :
 - hivernage et reproduction (interne SMAT + Chauve-Souris Auvergne)
 - ⇒ Modification comportement colonies reproduction Petit Rhinolophe suite 2 épisodes canicule (désertion gîtes trop chaud combles)
 - Prospections du bâti (CVA) afin de rechercher des gîtes estivaux de chiroptères (Vieille-Brioude/Langeac), suite disparition colonie reproduction Grand Rhinolophe Chilhac 2018
 - ⇒ pas découverte nouvelle colonie Grand Rhinolophe
 - ⇒ découverte 4 colonies reproduction Petit Rhinolophe dont une majeure 35 individus à St Ilpize + information 2 sites hivernage à confirmer
 - ⇒ suspicion colonies reproduction Grand ou Petite Rhinolophe (pas d'accès au gîte) dans 4 villages à confirmer par recherche par détecteur à ultrasons lors sortie de gîte en 2020

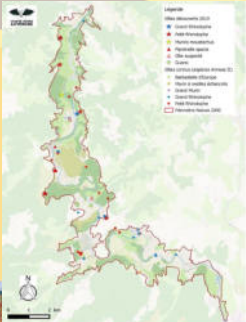
30

3. Bilan des actions 2019

Suivi/évaluation populations d'espèces

– Chauve-souris :

Résultats prospections du bâti



31

3. Bilan des actions 2019

Suivi/évaluation populations d'espèces

Crapaud Sonneur Ventre jaune :

- ❑ St Ilpize (interne SMAT+CPIE du Velay)
 - ⇒ Très peu d'individus (15 par an) sur 1 seul point de reproduction qui ne sèche pas,
 - ⇒ nécessité augmenter nombre points d'eau pour reproduction espèce (réparation bacs existants non étanches) à voir avec propriétaires (commune et particuliers)
- ❑ secteur Pont de Costet (CPIE du Velay)
 - ⇒ recherche espèce et localisation des habitats aquatiques et terrestres sur secteur « pont de Costet » (4 ha rive droite) (Mazeyrat d'Allier/Langeac)
 - ⇒ 3 adultes observés en 2019 dans 1 seul point d'eau : très petite population ?
 - ⇒ habitats terrestres globalement bon état conservation, habitats aquatiques en bon EC mais trop peu nombreux
 - ⇒ Préconisations : multiplier les points d'eau favorables (création de mares ou petits points d'eau variés)



32

3. Bilan des actions 2019

Suivi/évaluation populations d'espèces (interne SMAT)

- Participation à différents inventaires avec partenaires techniques (enquête nationale OPIE)
 - Suivi Rosalie des Alpes (Auvers /La Besseyre St Mary) suite 2018 sur secteur présence historique de l'espèce ancien site Natura 2000 « Pont de Desges »
 - Transmission 2 observations 2019 par P.COCHET (St Didier d'Allier et Alleyras)



33

3. Bilan des actions 2019

Suivi/évaluation populations d'espèces (interne SMAT)

- Participation à différents inventaires avec partenaires techniques
 - Moule perlière sur la Margeride (APPMA_Saugues, AFB, CEN Auvergne) (Seuge, Pontajou) : pêches électriques recherche glochidies (larves sur branchies salmonidés)

Objectifs :

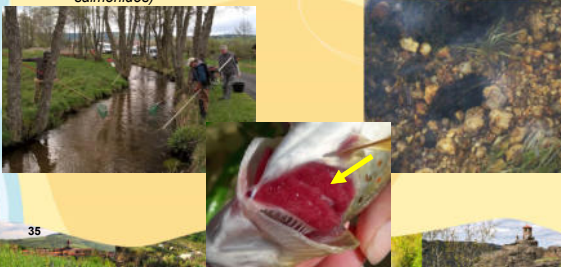
- détecter des signes de présence de l'espèce par traces reproduction,
- ⇒ localiser les secteurs où rechercher prioritairement les moules adultes pour améliorer les connaissances sur la répartition de l'espèce et l'état de conservation des populations par cours d'eau
- ⇒ Proposer l'amélioration des parcelles riveraines des rivières si besoin

34

3. Bilan des actions 2018

Suivi/évaluation populations d'espèces (interne SMAT)

– pêches électriques recherche glochidies (larves sur branchies salmonidés)



35

3. Bilan des actions 2019

Suivi/évaluation populations d'espèces (interne SMAT)

– pêches électriques recherche glochidies (larves sur branchies salmonidés) sur 4 secteurs (2ème année)

Résultats :

- Pontajou : 2 secteurs études hors zone présence historique de l'espèce
 - ⇒ 0 traces de reproduction
- Seuge : 1 secteur étude hors zone présence historique : 0 observation
1 secteur étude sur zone présence historique : quelques larves observées

36

3. Bilan des actions 2019

Suivi/évaluation habitats naturels et espèces (interne SMAT)

AFP du Haut-Allier : poursuite de l'accompagnement de l'évaluation de la gestion pastorale suite fin contrat Natura 2000 reconquête pastorale (2014) (Rauret et Ouides)

Depuis 2017 :

- suivi de l'évolution de la dynamique de la végétation (14 secteurs / 56 points)
- suivi de la diversité floristique des pelouses (MAEC)
- synthèse observations oiseaux (bergers)



37

3. Bilan des actions 2019

Sensibilisation

Scolaires :

- CM1-CM2 de Lachaud
- BTSa Gestion forestière Bonnefont
- BTSa ACSE St Chély d'Apcher
- 1^{er} STAV Lycée St Germain en Laye

Grand public

- Animation grand public Rosalie des Alpes à Auvers
- 3 animations en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire du Haut-Allier

⇒ **plus 150 personnes sensibilisées**




38

3. Bilan des actions 2019

Communication

- Bilan des actions réalisées dans la presse locale
- Mise à jour du site Internet
<http://haut-allier.co000.fr/>
- Tournage émission « Echappées belles » de France 5 (en attente de diffusion) :
thématiques rivière Allier sauvage et Castor




39

3. Bilan des actions 2019

Action hors contractualisation

Ex : conseil à la plantation de haies champêtres

Suite défrichement, diagnostic et conseil exploitant agricole à St Privat du Dragon

- **Objectif** : maintien des sols sur terrains pentus et talus pour éviter l'érosion
- implantation de 230 ml de haies champêtres (à minima)
- essences label végétal local (origine Massif Central)
- choix des essences avec Mission Haies Auvergne et conditions mise en œuvre
- Plantation prévue hiver 2019-2020

Information : plantation décembre 2019 projet privé 130 ml élaboré 2018 sur Langeac



40

3. Bilan des actions 2019

Contractualisation

- **Charte Natura 2000** (pas modification gestion courante des parcelles)

Communes concernées	Nombre de parcelles	Surface totale engagée	Types de milieux
Blassac / St Privat d'Allier	3	2,23 ha	forestiers
Monistrol d'Allier / St-Préjet d'Allier	63	74,02 ha	majoritairement forestiers, landes / pelouses, rocheux

1 projet non abouti sur Blassac



41

3. Bilan des actions 2019

Contractualisation

- **Contrat Natura 2000 milieu forestier « bois sénescents »** : diagnostics en cours, projets en cours de définition

Communes concernées	Surface estimative	Types de propriétaires
Alleyras, St Jean-Lachalm, Monistrol d'Allier, St-Préjet d'Allier	minimum 6 ha	Propriétaire privé
Monistrol d'Allier / St-Préjet d'Allier	plusieurs ha, à définir	Propriétaire privé
Saugues	Environ 10- 15 ha	Forêt sectionale

1 projet non abouti sur Blassac et St Privat d'Allier car non éligible



42

3. Bilan des actions 2019

Bilan financier 2019

Actions	Dépenses (en € TTC)	Financiers
Animation (salaires + frais structure, selon prévisionnel = 1,24 ETP)	55 623 €	ETAT / FEADER
Prestations extérieures (6)	42 001 €	
TOTAL	97 624 €	

Année particulière avec budget supplémentaire (mise à jour DOCOB ZPS + études oiseaux = 34% budget total)

43

4. Programme d'actions prévisionnel 2020-2021

Gestion administrative

- Programmation annuelle et dossier financement
- Comité de pilotage / rapport activité
- Prestations de service : marchés publics et validation des missions
- Finalisation mise à jour du DOCOB du site « Haut Val d'Allier » (ZPS) (2020)

44

4. Programme d'actions prévisionnel 2020

Suivi / Evaluation (prestations)

- Détermination des sites d'implantation de mares favorables à la reproduction du Sonneur à ventre jaune sur le secteur de Costet (pour information financement hors Natura 2000 : Plan Régional Actions Sonneur) => mise en œuvre travaux Contrat Natura 2000
- Mise à jour diagnostic environnemental & nouveau programme d'actions « Haut Val d'Allier » (ZPS) (suite et fin)
- Recherche d'espèces de la Directive « Oiseaux » sensibles aux dérangements sur le site Natura 2000 « Haut Val d'Allier » (reliquats financiers MAJ DOCOB ZPS 2019)

45

4. Programme d'actions prévisionnel 2020-2021

Suivi / Evaluation (prestations)

- Comptage en sortie de gîtes potentiels de chiroptères avec un détecteur à ultrasons (4 villages) afin de rechercher des gîtes estivaux de reproduction (Vieille-Brioude/Langeac) (2020, poursuite mission 2019)
- Pêches électriques recherche d'indices de reproduction (glochidies) de la Moule perlière sur les affluents margeridiens de l'Allier (poursuite 2019 et étude ADNe AFB 2019) (2020)
- Création d'un circuit de découverte de l'avifaune d'intérêt communautaire (2020)
- Bilan des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des MAEC sur les territoires « Haut-Allier » et « Margeride Auvergnate » : **complément en 2021 ?** suivant méthode bilan MAEC 2020 DRAAF AURA, en vu nouveau PAEC 2022-2027

46

4. Programme d'actions prévisionnel 2020-2021

Suivi / Evaluation

- Participation différents inventaires patrimoine naturel (SMAT interne)
 - Chauves souris (hivernage et reproduction)
 - Suivi population crapaud Sonneur ventre jaune (St Ilpize /Blassac/Costet)
 - Enquête nationale participative Lucane Cerf-Volant et Rosalie des Alpes (+ suivi SMAT Rosalie)
 - Suivi de la reproduction des busards cendrés
 - Suivis AFP: évolution de la dynamique de la végétation, suivi composition floristique pelouses, synthèse observations avifaune bergers
 - Bilan de la mise en œuvre des MAEC mesure « maintien richesse floristique prairies naturelles » sur les territoires PAEC « Haut-Allier » et « Margeride Auvergnate » (2020)

47

4. Programme d'actions prévisionnel 2020-2021

Sensibilisation / communication

- animations grand public envisagées : présentation des espèces patrimoniales et des milieux remarquables
- Mise à jour du site internet

Evaluations d'incidences

- Information des maîtres d'ouvrage sur les enjeux locaux
- Réponses aux demandes d'avis techniques des services de l'Etat

48



4. Programme d'actions prévisionnel 2020-2021

Contractualisation

- *Contrats agricoles* : en attente d'un nouveau dispositif PDR 2021 - 2027
- *Contrats Natura 2000* : forestiers et autres milieux :
 - poursuite élaboration des 3 dossiers en cours de contrat forestier mesure « Bois sénescents », (2020)
 - élaboration projet Contrat « Implantation de mares favorables à la reproduction du Sonneur à ventre jaune sur le secteur de Costet » (2020)
 - réponses aux sollicitations des propriétaires & information aux bénéficiaires potentiels,
- *Charte Natura 2000* :
pas d'information « active » sur le dispositif

49



4. Programme d'actions prévisionnel 2020-2021

Budget prévisionnel 2020

Actions	Dépenses (en € TTC)	Financeurs
Animation (salaires + frais structure = 1,28 ETP)	55 623 €	ETAT / FEADER
Prestations extérieures (5)	40 135 €	
TOTAL	95 758 €	

Année particulière avec budget supplémentaire mise à jour DOCOB ZPS + étude oiseaux = 31% budget total

50



5. Questions diverses

51



Merci de votre écoute

52